

RAPPORT MENSUEL DES DONNEES STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE (VBG) PERIODE : AOÛT 2020 GBVIMS – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTRODUCTION

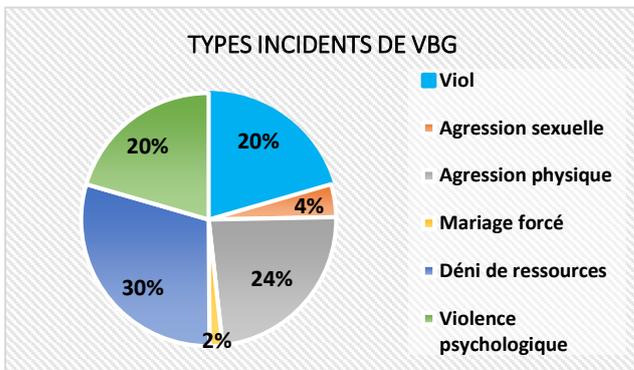
Le but général de la présente analyse des données statistiques sur les cas de violence basée sur le genre (VBG) à travers le GBVIMS est de contribuer fortement à la réponse via les services délivrés aux survivantes, à la prévention contre la survenance des nouveaux cas et à la prise de décision par les décideurs à travers l'amélioration des programmes et projets de lutte contre ce gigantesque fléau, tout en mettant des données de recherches pertinentes à la disposition des partenaires dans les processus de construction et de mise en œuvre des réponses aux communautés, aux victimes ainsi qu'aux ONGs afin d'atténuer les souffrances de ces dernières. Le système GBVIMS est un outil humanitaire de collecte, de stockage, d'analyse et de diffusion des données relatives aux cas déclarés de VBG par les personnes survivantes. Il permet l'harmonisation des données sur les cas rapportés en appliquant des standards en matière de respect des principes directeurs pour la prise en charge des survivant(e)s des cas VBG, sur l'éthique et la sécurité des informations concernant les violences sexuelles et autres types de VBG selon la classification dudit système.

N.B : Il est important de noter que 1 organisation de collecte de données du GBVIMS sur les huit n'a pas pu partager ses données du mois d'août dans le délai fixé par le protocole de partage d'information (PPI). Ces données du mois concerné seront ajoutées dans notre rapport pour le 3^{ème} Trimestre 2020.

PRESENTATION DES RESULTATS STATISTIQUES

STATISTIQUES SUR LES CAS VBG ET LE PROFIL DES SURVIVANTS

STATISTIQUES SUR LES CAS RAPORTES ET LES TYPES DE CAS VBG



Pendant la période du mois d'août, les organisations membres du GBVIMS ont pris en charge **976** cas de VBG dont **898** cas représentant les personnes de sexe féminin contre **78** cas représentant les personnes de sexe masculin, et qui sont répartis selon les différents types de classification des cas à travers le GBVIMS dans le graphique ci-contre.

Parmi ces incidents, les mineurs de 0-11 (filles et garçons) étaient à 31 cas soit 3% ; tandis que ceux de 12-17 étaient à 136 cas soit 14%, ce qui donne au total de 167 cas soit 17% des cas VBG vécus par ces mineurs. Les adultes ont totalisé 809 cas soit 83%.

Parmi ces incidents, les cas d'agression physique et ceux de viol étaient élevés par rapport aux autres types de cas. Cependant, nous avons constaté une

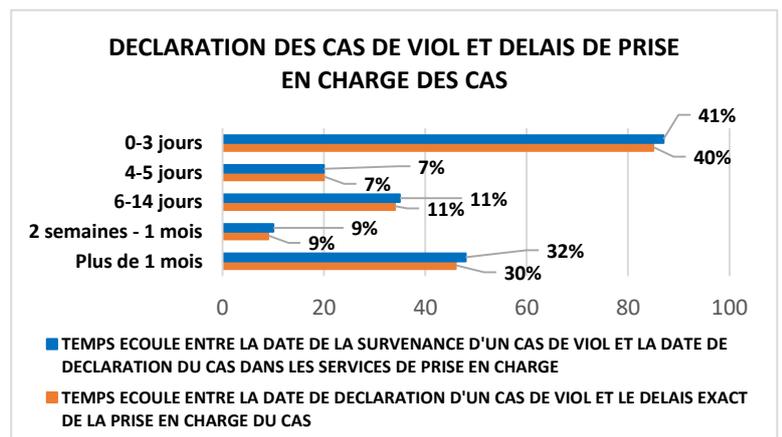
augmentation sur les cas de violences sexuelles (Viol + Agression sexuelle) qui comptabilise **24%**, contre **30%** de déni de ressources, d'opportunité ou de services, **24%** d'agression physique. Ce qui veut dire que les cas de VS ont pris de l'ampleur au mois dudit rapport.

STATISTIQUES SUR LA PEC DES CAS DE VIOL DANS LES 72H EN AOÛT 2020

Le total des cas de viol qui étaient arrivés dans les centres de prise en charge était à 200 cas qui sont ainsi désagrégés :

- 0-3 jours : 87 cas dont 85 cas ont reçu une PEC médicale ;
- 4-5 jours : 20 cas qui ont tous reçu une PEC médicale ;
- 6-14 jours : 35 cas dont 34 cas ont reçu une PEC médicale ;
- 2 semaines à moins de 1 mois : 10 cas dont 9 cas ont reçu une PEC médicale ;
- 1 mois et plus : 48 cas dont 46 cas ont reçu une PEC médicale.

Ce qui peut retenir l'attention des acteurs, c'est de quels types de PEC médicale qu'ont reçu les survivantes de VBG en dehors des 72 h ?



STATISTIQUES SUR LE DELAI DE LA PRISE EN CHARGE DES CAS DE VIOLS

Les cas de viols déclarés par les survivantes étaient à **200** cas. Cependant, 87 cas seulement ont pu être déclarés dans les délais de 72h dont 85/87 ont été pris en charge dans les centres médicaux. Le reste des 113 cas étaient déclarés dans les centres de pris en charge dans les délais de 4 jours à plus d'1 mois, d'où certains ont reçu quelques prises en charges dans la mesure du possible au cas par cas.

Malgré la forte mobilisation des acteurs et des pouvoirs publics dans la lutte contre les VBG ces dernières années, les cas de viol, notamment ceux subis au sein des communautés, restent encore taboues jusqu'aujourd'hui en ce qui concerne la dénonciation de ces incidents, ce qui rend particulièrement délicat ce phénomène. Ces faits n'étant que faiblement dénoncés auprès des acteurs de lutte contre les VBG, et ne demandent pas d'une poursuite judiciaire afin que les auteurs soient sévèrement punis, cela renforce d'avantage la persistance de ces derniers dans de tels actes.

Le but de cette analyse est de mettre en lumière les cas de viol qui arrivent dans les centre de prise en charge afin d'avoir une idée plus ou moins éclairée sur la pris en charge effective de ceux-là dans les centres médicaux suivant les divers délais.

STATISTIQUES SUR LES SERVICES DELIVRES AUX SURVIVANTS DE VBG

Au niveau du GBVIMS, six (6) formes de services sont offerts aux survivants de VBG à savoir :

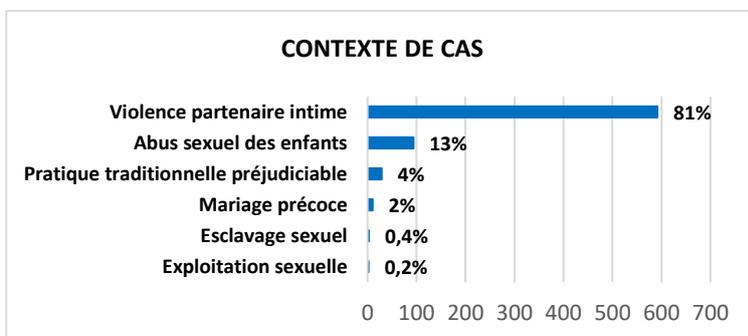
- Le service d'assistance psychosociale ;
- Le service d'assistance médicale ;
- Le service d'assistance juridique ;
- Le service d'assistance aux moyens de subsistance ;
- Le service de sécurité et de sûreté ;
- Le service d'hébergement sûr/ lieu sûr/ famille d'accueil.

Cependant, le service le plus accepté par les survivants est celui d'assistance psychosociale à 100% des cas VBG, suivi du service d'assistance juridique qui était accepté à 38% des cas. S'agissant du service d'assistance médicale, sur tous les cas enregistrés, environ 20% de cas ont été pris en charge par ledit service, suivi de 16% des cas qui ont reçu le service d'assistance aux moyens de subsistance. Tandis que les deux autres services n'ont pas été consommés par les survivants pour des raisons ignorées.

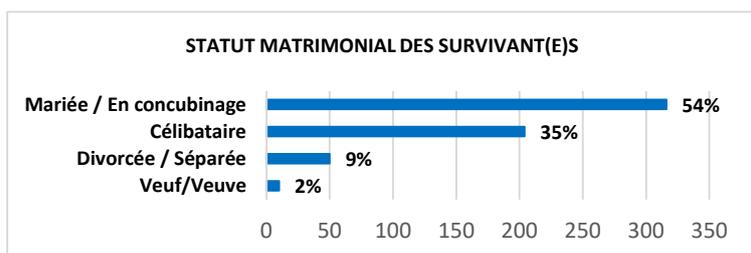
LE CONTEXTE DE LA SURVENANCE DES INCIDENTS VBG

Le contexte de cas nous permet d'analyser les incidents survenus dans des situations ci-contre par rapport à d'autres formes de VBG. Ainsi donc, sur les **976** cas de VBG collectés par le GBVIMS, environ **81%** seraient des cas liés aux violences faites par les partenaires intimes ou les ex-partenaires aux survivants, suivi des **13%** des cas d'abus sexuel perpétrés contre les enfants.

Les cas des abus sexuels contre les mineurs constituent une grave violation des droits de l'homme sur le plan universel et national. Mais cependant, ces cas n'ont jamais cessé de s'augmenter au fil de temps sans qu'il n'y ait de solutions draconiennes contre de tels actes.

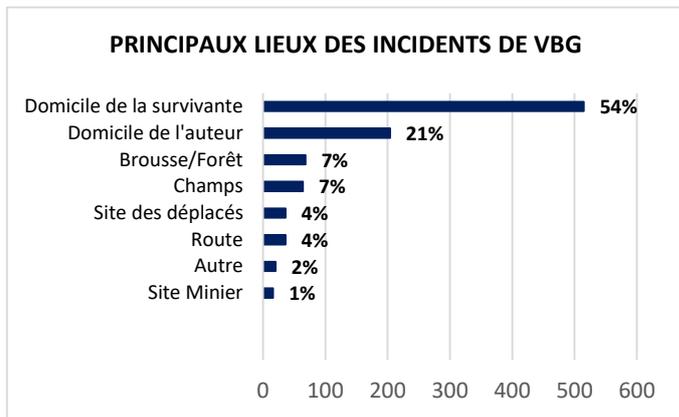


LE STATUT MATRIMONIAL DES SURVIVANTS DE VBG



Comme on peut le constater dans cette graphique, la plupart des survivantes ont le statut de mariée ou qui vivait en concubinage avec le/la partenaire, c'est-à-dire dans la même maison, ce qui ne cesse d'augmenter la tension dans les foyers, suivi des cas relevant des survivantes célibataires avec les **35%** enregistrés.

STATISTIQUES SUR LES LIEUX DES INCIDENTS VBG



Les domiciles dits « Domicile de la survivante / Domicile de l'auteur » constituent toujours des lieux pour lesquels les actes de VBG sont beaucoup plus commis suivis des autres lieux. Alors que l'inégalité entre les sexes et les discriminations sont les causes profondes des VBG contre les femmes et les filles de manière générale, de nombreux autres facteurs déterminent les différents types et l'étendue des violences contre celles-ci dans chaque contexte (l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle).

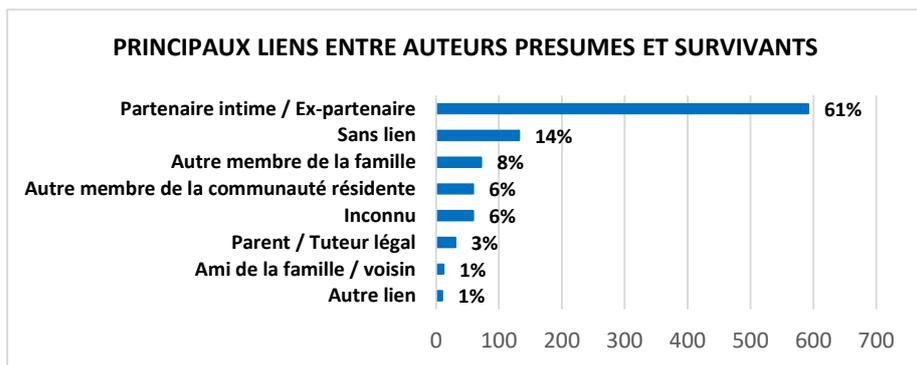
Dans les situations de crises que nous vivons jusqu'à ce jour, les causes des VBG sont souvent attribuées à ces crises elles-mêmes, ce qui laisse entendre que la fin de celles-là aura pour effet de mettre fin à certaines formes de VBG telles que les cas de violences sexuelles (viol plus agression sexuelle) soit d'en réduire le niveau au maximum. Cependant, les causes sous-jacentes d'épiphénomène sont souvent liées à des attitudes et à des croyances qui

favorisent et/ou acceptent la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles, en temps de guerre tout comme en temps de paix.

Il est indispensable que les promoteurs de programmes et les défenseurs des droits œuvrant dans des situations de conflit comprennent les différences qui existent entre les causes et les facteurs contributifs et soient capables de la distinguer les unes des autres et de les contextualiser, car tout effort à long terme visant à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles doit tenir compte des unes et des autres, tant en situation de crise tout comme en temps de développement.

STATISTIQUES DES CAS VBG ET LE PROFIL DES PRESUMES AUTEURS

LIEN ENTRE AUTEUR PRESUME ET LES SURVIVANTES



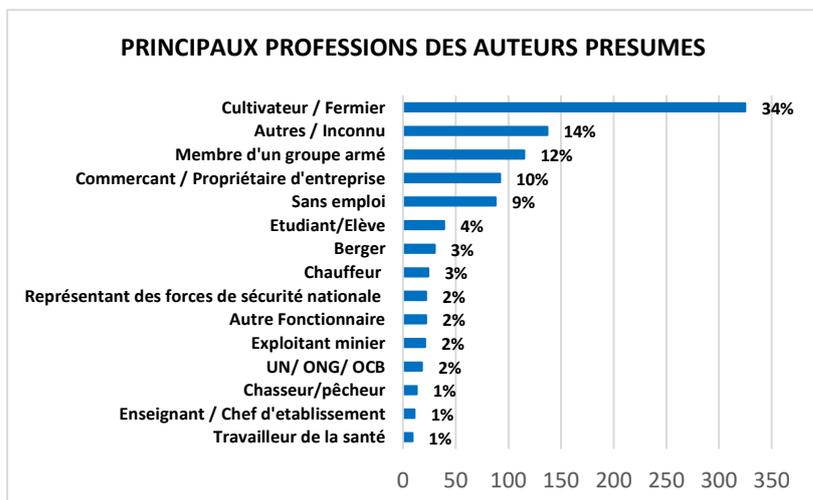
Ce sont des partenaires intimes ou des ex-partenaires aux survivantes qui n'ont jamais cessé de pratiquer l'acte de violence envers ces dernières dans des communautés où travaillent les acteurs dans les offres de services aux VBG dans le pays, en dehors de certains cas isolés.

Peut-être les facteurs déterminant tels que la culture, les normes sociétales, l'injustice sociale l'inégalité entre les sexes etc. seraient les fondements de ces violences d'autant plus que c'est presque tous les types de liens possibles dans les communautés qui étaient

plongés dans de telles pratiques, d'où en premier lieu, les personnes qui vivaient en partenaires intimes ou les liens de l'intimité étaient déjà rompus entre ces deux personnes.

LES TRANCHES D'ÂGES ET LA PROFESSION DES PRESUMES AUTEURS

Parmi tous les auteurs présumés qui ont commis les incidents de VBG pour le mois de ce rapport, majoritairement, ce sont ceux dont leur tranche d'âge variait entre **26 à 40 ans** avec 518 cas soit 53%, suivi chronologiquement de ceux dont leurs âges variaient entre 41-60 ans avec 198 cas soit 20%, 18-25 ans avec 129 cas soit 13%, ainsi que des âges inconnus par les survivantes avec 111 cas soit 12%.



Pour la profession des présumés auteurs, les cultivateurs ou les fermiers étaient toujours en tête ainsi que les autres présumés auteurs dont leurs professions ne figuraient pas dans la présente liste ou ceux inconnus par les survivantes, suivi de la profession des membres des groupes armés qui agissaient dans les localités occupées par ces derniers.

FIN

LA MISE EN GARDE

Les données partagées sont seulement des cas déclarés, et ne sont pas représentatifs de l'incidence totale ou la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) en Centrafrique. Ces tendances statistiques sont générées exclusivement par les prestataires de services de VBG qui utilisent le système de gestion d'information (GBVIMS) pour la collecte des données dans la mise en œuvre des activités et d'intervention VBG dans un nombre limité d'endroits en Centrafrique et avec le consentement éclairé des survivant(e)s. Ces données ne doivent pas être utilisées pour le suivi direct avec les survivant(e)s ou les organisations pour le suivi des cas supplémentaire. L'information qui suit ne doit pas être partagée en dehors de votre organisation / agence. Le non-respect de ce qui précède se traduira par la suspension de partage de statistiques GBVIMS à l'avenir.